

**JOURNÉE DE L'ÉCOLE DOCTORALE « ÉCONOMIE, ORGANISATIONS, SOCIÉTÉS »**

**MERCREDI 8 MARS 2017, 9H – 18H**

**MINES PARISTECH**

**60 BOULEVARD SAINT-MICHEL, 75006 PARIS**

**SALLES V115-V116**

## PROGRAMME

MATINEE	APRES-MIDI
<p>8h30 – 9h Accueil</p> <p><b>9h – 10h15 Michel Callon, Mines ParisTech</b></p> <p><i>TBA</i></p> <p>Président : François Vatin, Université de Nanterre</p> <p>10h15 – 10h30 Pause</p> <p><b>10h30 – 11h45 Les entreprises face à la régulation des risques</b></p> <p>Présidente : Blanche Segrestin, CGS Mines ParisTech</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Romain Bizet, CERNA Mines ParisTech <i>Economie et gouvernance de la régulation de la sûreté nucléaire</i></li> <li>• Maxime Charreire, EconomiX Université de Nanterre <i>Concurrence imparfaite, dommage joint et responsabilité</i></li> <li>• Morgane Le Breton, CGS Mines ParisTech <i>Performativité de la comptabilité carbone : de la construction des règles aux dispositifs de management du carbone</i></li> </ul> <p>11h45 – 12h Pause</p> <p><b>12h – 13h Des maux invisibles</b></p> <p>Présidente : Valérie Mignon, EconomiX Université de Nanterre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clément Méric, SophiAPol Université de Nanterre <i>Approches socio-anthropologique de la santé et de la sexualité des hommes atteints d'une tumeur testiculaire</i></li> <li>• Elisa Abassi, CRESPPA GTM Université de Nanterre/INED <i>Le réseau de proches des jeunes récemment sortis d'un placement à l'Aide Sociale à l'Enfance : quelles mobilisations lors du passage à l'âge adulte ?</i></li> </ul> <p>13h – 14h30 Buffet</p>	<p><b>14h30 – 15h45 Questions de souveraineté</b></p> <p>Président : Antoine Hennion, CSI Mines ParisTech</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean-Baptiste Pons, CSI Mines ParisTech <i>Aux frontières de l'off-shore : la genèse des Euromarchés (1958-1979)</i></li> <li>• Sokhna Ndeye Penda, EconomiX Université de Nanterre <i>L'impact budgétaire de 30 ans d'immigration en France : une approche comptable</i></li> <li>• Emeline Vezzu, IDHES Université de Nanterre <i>Les politiques d'émigration italienne après la seconde guerre : encadrement social ou encadrement politique des émigrés italiens en France</i></li> </ul> <p>15h45 – 16h Pause</p> <p><b>16h – 17h15 Innovations : expertise, valeur et performance</b></p> <p>Président : Philippe Combessie, SophiAPol Université de Nanterre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Benjamin Cabanes, CGS Mines ParisTech <i>Société d'expert et gouvernance de l'expertise face à l'innovation intensive : stratégie, dispositif de gestion &amp; modèle d'organisation dans les entreprises industrielles</i></li> <li>• Benoît Guyot, CEROS Université de Nanterre <i>L'adoption des objets connectés et du big data et le rapport à la performance : le cas des clubs du Top 14</i></li> <li>• Déborah Leboullenger, EconomiX Université de Nanterre <i>Existe-t-il une valeur verte sur le marché du logement résidentiel en France ? Est-ce un outil incitatif suffisant pour pousser les ménages à investir dans la rénovation énergétique de leur logement ?</i></li> </ul> <p>17h15 Cocktail</p>

## RESUMES

**ABASSI Elisa**

**Le réseau de proches des jeunes récemment sortis d'un placement à l'Aide Sociale à l'Enfance : quelles mobilisations lors du passage à l'âge adulte ?**

**Cresppa – GTM Université de Nanterre / Ined**

**Sous la direction de Catherine Bonvalet**

En population générale, démographes et sociologues décrivent le passage à l'âge adulte comme un processus long, fait d'expérimentations et d'allers-retours au sein des transitions familiale, résidentielle et professionnelle qui jalonnent le parcours des jeunes vers leur statut d'adulte (Sebille, 2009 ; Galland, 2011 ; Cicchelli, 2013). En France, ces transitions sont davantage accompagnées par les solidarités familiales que par des aides institutionnalisées (Van de Velde, 2008). Quelques travaux récents ont mis en exergue les limites et les contraintes d'accès à la vie adulte des jeunes en situation de faibles ressources familiales (Muniglia, 2015 ; Muniglia et Rothé, 2013).

A ce titre, à leur sortie de prise en charge (entre 18 - 21 ans maximum), les jeunes ayant été placés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) peuvent être éprouvés par ce système familialiste du régime des transitions vers l'âge adulte. Alors que l'ASE assurait provisoirement un rôle de « suppléance familiale » pendant le placement (Durning, 1985), cette institution, et les professionnels qui la constituent, ne sont plus assignés à les aider au dehors. Pour s'autonomiser, beaucoup ne pourront pas non plus recourir aux aides parentales, ni aux aides de droit commun, qui sont limitées avant 25 ans.

Les données des deux vagues de l'Enquête Longitudinale sur l'Autonomisation des jeunes après un Placement (Elap) permettront d'étudier la configuration du réseau de proches – au sens large, et dépassant la famille – lors de la sortie de prise en charge institutionnelle, et la manière dont il peut être mobilisé. Ces enquêtes ont été réalisées par l'Ined et le laboratoire Printemps-UVSQ : la première vague en 2013-2014 auprès de 1622 jeunes placés à l'ASE, âgés de 17 ans à 20 ans révolus ; la seconde en 2015 auprès de 756 réinterrogés (358 étaient toujours pris en charge, 398 étaient récemment sortis du placement). Cette communication proposera de comparer les données relationnelles des deux sous-populations de la deuxième vague (les placés et les sortis), à travers des analyses descriptives et explicatives.

**BIZET Romain**

**Économie et gouvernance de la régulation de la sûreté nucléaire**

**CERNA Mines ParisTech**

**Sous la direction de François Lévêque**

De nombreuses firmes exercent des activités économiques dont certaines conséquences peuvent nuire à l'environnement ou à la santé publique. La théorie économique affirme que dans ces cas, la régulation par l'État de l'effort exercé par la firme en matière de sûreté peut être nécessaire et utile pour le bien commun. Cette régulation passe par plusieurs outils : des règles de responsabilité pour les firmes en cas d'accidents, des standards technologiques stricts ou des mécanismes d'assurance et de compensation des victimes. La régulation se heurte néanmoins à des obstacles : la responsabilité limitée

des exploitants et les asymétries d'information jouent en la défaveur de l'efficacité de l'action du régulateur.

L'industrie nucléaire partage ce cadre général. Néanmoins, la spécificité des accidents nucléaires - leur caractère rare et catastrophique - vient encore complexifier le travail du régulateur. Contrairement aux accidents routiers, la rareté des accidents nucléaires empêche le régulateur d'obtenir un retour empirique de son action sur le risque qu'il tente de prévenir. Par ailleurs, leur caractère catastrophique jette un doute sur les mécanismes économiques utilisés afin de planifier les modalités optimales d'action du régulateur.

Afin d'éclairer ces questions, la thèse s'attèle à deux tâches. La première, empirique, consiste à analyser des données relatives aux incidents nucléaires, afin d'en extraire une information nouvelle concernant la sûreté nucléaire et ses évolutions, tout en s'abstrayant des problèmes de sélection adverse pouvant caractériser leurs déclarations. La seconde consiste à s'interroger sur la validité des prescriptions de la théorie économique face aux spécificités du risque nucléaire : validité de l'analyse coût-bénéfice en matière de choix énergétiques soumis à des risques rares et catastrophiques, et optimalité des mécanismes incitatifs utilisés par le régulateur afin d'assurer le bon comportement des régulés.

## **CABANES Benjamin**

**Société d'expert et gouvernance de l'expertise face à l'innovation intensive : Stratégie, dispositif de gestion & modèle d'organisation dans les entreprises industrielles**

## **CGS Mines ParisTech**

**Sous la direction de Pascal Le Masson et Benoît Weil**

L'innovation de rupture suppose de concevoir des technologies nouvelles pour des usages et des marchés nouveaux. Aussi, au-delà du concept d'open innovation, la mobilisation, la conception, et la création de nouvelles compétences et d'expertises supposent de tenir compte de multiples contraintes telles la propriété intellectuelle et les différentes formes de collaboration (notamment le rôle des experts dans les organisations).

Paradoxalement, la gestion de l'innovation contemporaine aborde peu ces questions. On parle de la capitalisation des connaissances ou de leur obsolescence en cas de rupture, mais il existe encore peu de travaux qui permettent de répondre aux questions pourtant centrales : Quelle est la valeur de l'expertise en conception innovante ? Quels sont les rôles des experts ? Comment organiser l'action collective des experts ? Comment constituer, mobiliser et régénérer les savoirs des experts pour l'innovation de rupture ? Quelles sont les formes d'organisation et de gouvernance de l'expertise pour l'innovation de rupture ?

**CHARREIRE Maxime**

**Concurrence imparfaite, dommage joint et responsabilité**

**EconomiX Université de Nanterre**

**Sous la direction de Eric Langlais**

La responsabilité est un outil de régulation des activités industrielles à risque. En faisant peser la charge du dommage lié à une activité sur les producteurs, ce mécanisme les incite à intégrer dans leur processus de décision les effets dommageables engendrés par leur industrie, notamment en investissant dans des mesures de prévention d'accident et en réduisant leur production.

Le papier présenté se situe dans un cas particulier où la production jointe de firmes en concurrence imparfaite sur un marché cause un dommage cumulatif, c'est-à-dire un dommage qui croît plus que proportionnellement avec les quantités de bien produites par les firmes. Dans ce cadre, nous étudions les effets de deux règles d'allocation du dommage (répartition par part de marché et répartition par part virile) sous une responsabilité dite « sans faute » sur les incitations des différents offenseurs à entreprendre des mesures de prévention et à ajuster leur production.

Nous mettons en évidence que dans cette situation, les firmes peuvent choisir un niveau de précaution supérieur ou inférieur à ce qui est socialement désirable, de même pour le niveau de production de bien. Toutes choses égales par ailleurs, les firmes sous-investissent toujours dans des mesures de précaution. En revanche, la concurrence imparfaite et le mécanisme de responsabilité induisent deux effets contraires, de sorte que, pour un niveau d'investissement en précaution donné, les firmes peuvent surproduire comme sous-produire. En conséquence, compte tenu de l'interdépendance entre les niveaux optimaux de précaution et de production, les firmes peuvent également adopter un niveau de précaution supérieur à ce qui est socialement désirable.

De plus, le niveau de production adopté par les firmes sous une allocation du dommage par part de marché est toujours inférieur à celui adopté sous une allocation par part virile. Nous montrons alors qu'en fonction de la nature de l'investissement en prévention réalisé par les firmes et de l'intensité concurrentielle, l'une des règles d'allocation du dommage peut être plus efficace que l'autre.

**GUYOT Benoît**

**L'adoption des objets connectés et du big data et le rapport à la performance - le cas des clubs du Top 14**

**CEROS Université de Nanterre**

**Sous la direction de Christophe Bénavent**

L'institutionnalisation du rugby s'est effectuée au gré d'importantes mutations que sont la création de fédérations mais aussi, et plus récemment, le passage au professionnalisme. Après un siècle à s'être fermement opposée à l'idée que le rugby puisse basculer dans l'ère d'une pratique associée à la profession, les institutions en place ont finalement cédé face à la pression grandissante des acteurs (média, sponsors et joueurs) en demande de « professionnalisation ». L'enjeu d'une telle mutation est que le rugby puisse enfin être considéré comme activité économique à part entière.

Autrefois profondément ancré dans l'amateurisme, le rugby est aujourd'hui devenu un support essentiel à la « production spectacle » rémunératrice.

Les structures sportives se sont adaptées au professionnalisme en adaptant leurs statuts mais aussi et surtout en définissant leur nouveau « business model » où la performance sportive s'associe volontiers à la performance médiatique. Les clubs, dans un souci d'optimisation de leur business model, ont progressivement intégré l'utilisation des outils connectés et de méthodes big data. Dans le cadre de l'analyse de la stratégie des clubs, la maximisation de la performance sportive, impactant l'institution du classement auquel se rattache le club, est un élément clé. Ce travail tente d'analyser les facteurs d'adoption et d'appropriation de ces technologies dans le cadre de la performance des clubs, au sein du championnat élite en France : le Top 14, et d'une cinquantaine d'interview de dirigeants, d'entraîneurs et de préparateurs.

### **LE BRETON Morgane**

#### **Performativité de la comptabilité carbone : de la construction des règles aux dispositifs de management du carbone**

##### **CGS Mines ParisTech**

##### **Sous la direction de Franck Aggeri**

La comptabilité carbone, outil calculatoire recensant les émissions de gaz à effet de serre des entreprises, s'est déployée depuis les années 1990 afin d'impliquer les entreprises dans la lutte contre le changement climatique. Aujourd'hui, ce terme générique recouvre en fait de multiples identités. La thèse s'applique d'une part à retracer généalogiquement et caractériser les différents projets de comptabilité carbone incarnés dans des outils pour montrer que loin d'être neutres, les conventions choisies pour les différentes méthodes portent les gènes d'une vision du monde des acteurs qui les conçoivent. L'étude des rationalités derrière les outils de comptabilité carbone permet de mettre au jour la gouvernementalité à l'œuvre dans le management du carbone.

Cette déconstruction faite, il convient de jauger la performativité de ces outils, à savoir, de quelle manière ils font ou non advenir une stratégie bas carbone. Pour cela, nous analysons, via une étude de cas, les effets de tels outils en étudiant comment les acteurs en entreprise s'en saisissent. On observe alors que les entreprises qui s'approprient les outils et engagent des actions stratégiques sur le carbone sont celles qui ont déployé un « dispositif stratégique », à savoir un réseau fragile d'éléments hétérogènes (matériels et discursifs) orientés en vue d'un management du carbone. La thèse permet alors d'éclairer la notion de performativité et notamment le processus par lequel un outil performe une stratégie.

## **LEBOULLENGER Déborah**

**Existe-t-il une valeur verte sur le marché du logement résidentiel en France ? Est-ce un outil incitatif suffisant pour pousser les ménages à investir dans la rénovation énergétique de leur logement ?**

**EconomiX Université de Nanterre**

**Sous la direction de Valérie Mignon**

La présence d'une valorisation par le marché de la performance énergétique des logements peut solutionner le problème de rentabilité des investissements dans la rénovation thermique des logements privés. Ce papier a pour but de révéler une valeur verte dans les logements privés à partir de l'information fournie par le Diagnostic de Performance Énergétique, information mise à la disposition des ménages au moment de l'achat/vente d'un bien immobilier.

A l'aide d'une méthodologie originale, utilisant en premier lieu une estimation de fonction frontière, puis par l'analyse des résidus de cette fonction tout en tenant compte des caractéristiques spatiales du marché, nous avons pu faire émerger une prime de marché pour la performance énergétique d'un logement (logements notés A, B ou C) entre 1,2% et 3% selon le type de logement (appartement ou maison) et la méthode d'estimation de la frontière retenue (semi-paramétrique ou stochastique).

Une estimation en termes de coûts-bénéfices pour un investissement moyen en rénovation énergétique nous conduit à conclure que la valeur verte des logements permet de recouvrir entre 7% et 70% des investissements nets (après déduction fiscale) selon le type d'investissement, de logement et la méthode utilisée. La présence d'une valeur verte est robuste aux spécifications du modèle, mais révèle néanmoins une certaine variation en magnitude, du fait de la sensibilité des méthodes stochastiques aux valeurs extrêmes et de la relation complexe existant entre la performance énergétique des logements et les autres composantes du prix de vente (période de construction, dépendances spatiales, etc.).

## **MERIC Clément**

**Approche socio-anthropologique de la santé et de la sexualité des hommes atteints d'une tumeur testiculaire**

**SoPhiAPol Université de Nanterre**

**Sous la direction de Philippe Combessie**

Depuis une trentaine d'années, l'oncologie connaît d'importantes avancées thérapeutiques. Le traitement d'une tumeur testiculaire (premier cancer chez l'homme jeune) en constitue probablement l'exemple-type : cinq ans après le diagnostic, son taux de survie est supérieur à 95 %. Les cas graves (métastatiques), voire critiques, sont le plus souvent guéris. En revanche, ses répercussions ne sont pas des moindres : une ablation quasi-systématique du (des) testicules atteint(s), une baisse plus ou moins temporaire et importante de la libido et de la fertilité ou de possibles troubles de l'éjaculation.

Bien que la question du pronostic vital soit presque écartée, les soignés sont néanmoins amenés à s'interroger sur leurs futures possibilités, capacités ou limites dans différentes sphères de la vie sociale. Ce cancer et ses traitements font notamment problème au

niveau de la sexualité. Ils appellent ainsi la description et l'analyse des représentations et des modes de gestion de leurs implications dans ce domaine. C'est ce que l'on présentera dans cet exposé.

En s'appuyant sur la reconstitution et l'analyse de « trajectoires de maladie » (obtenues par le recueil, sur une période de trois et demi, d'une quarantaine d'entretiens semi-directifs auprès d'une quinzaine enquêtés), on décrira les principales « étapes » par lesquelles les soignés peuvent passer, de même que les principaux « problèmes » auxquels ils peuvent être confrontés. Cinq points seront développés : l'appréhension du retour à la vie intime ; l'arrêt de la sexualité au moment des soins ; la restructuration des pratiques ; la baisse de libido ; les modifications de l'éjaculation et du sperme.

On conclura en extrapolant l'analyse, à partir de cet exemple, de la complexité des modalités de gestion des maladies chroniques et d'autres handicaps de plus en plus présents dans nos sociétés, affectant la sexualité.

## **PONS Jean-Baptiste**

### **Aux frontières de l'offshore : la genèse des Euromarchés (1958-1979)**

#### **CSI Mines ParisTech**

##### **Sous la direction de Alexandre Mallard**

La thèse esquisse une sociogenèse de la régulation des Euromarchés dans les années 1960 et 1970. Elle cherche à expliquer pourquoi des transactions financières dont le développement remet en cause la souveraineté monétaire des Etats sont instituées en tant que marché international sans que les autorités financières souveraines ne semblent chercher à les réguler.

Les Euromarchés sont un marché international de crédit en devises étrangères qui se constitue des années 1960 aux années 1980 et qui incarne pour les acteurs de l'époque l'internationalisation de la finance et l'émergence d'un nouvel ordre financier mondial non régulé. La thèse cherche à expliciter les différentes modalités de régulation et de non-régulation des Euromarchés en s'appuyant sur les acteurs et les moments clés qui ont abouti aux partages réglementaires du marché. Elle couvre une vingtaine d'années et explicite le travail de frontières mené par les principaux acteurs de la régulation des Euromarchés en identifiant trois temps forts dans la régulation du marché et des activités financières internationales. Elle montre que ces temps forts aboutissent à la redéfinition des frontières souveraines financières, à l'institutionnalisation des Euromarchés offshore ainsi qu'à la reconfiguration des relations réglementaires entre les acteurs publics et privés de la finance internationale.

Le premier temps fort relevé par la thèse est celui de la mise en place d'une politique de coordination et de supervision multilatérale par les banques centrales autour de la Banque des Règlements Internationaux à Bâle dans les années 1960. Il s'agit là de comprendre pourquoi les banques centrales se sont emparées d'une pratique financière singulière et l'ont rendue légitime en tant que marché non-régulé au niveau international. Il s'agit de montrer qu'à travers leur coopération, les banques centrales instaurent une nouvelle modalité de gouvernement de la finance internationale par les nombres et par la communication. En cherchant à suivre les développements de la finance internationale depuis Bâle et à en anticiper les mouvements pour pouvoir agir si besoin, les banques centrales fondent un nouveau rapport de force avec leurs concurrents



institutionnels et les banques qu'elles supervisent. La thèse montre que, loin d'être hors de portée de toute action étatique, les Euromarchés sont investis au niveau national et international par les banques centrales des principales places d'eurodevises. L'intervention des banques centrales, à travers une communication non-contraignante et depuis une institution internationale, permet aux banquiers centraux de ménager les souverainetés nationales. Elle permet aussi de faire émerger un nouveau rapport de force entre les banques centrales et leurs concurrents institutionnels.

Le deuxième temps fort de la régulation des Euromarchés intervient au moment où les Etats précisent les cadres territoriaux de leur comptabilité nationale. Alors que l'ordre monétaire mondial de Bretton Woods, entériné à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, prône un contrôle strict des mouvements de capitaux, les années 1960 voient la mise en place de politiques internationales de libération de capitaux. La thèse se penche sur le cas précis de la France qui met en place des années 1960 aux années 1970 un nouvel instrument comptable dont l'objectif est de discriminer les transactions financières qui ont lieu sur le territoire de celles qui se situeraient à l'international : il s'agit de la position globale de change. Il s'agit ici d'explicitier pourquoi certaines transactions sont exclues de la souveraineté française tandis que l'emprise sur d'autres transactions, qualifiées de domestiques, se trouve renforcée. La thèse montre que la position globale de change permet à la Banque de France de durcir les frontières françaises en opérant une distinction entre ce qui relève directement du territoire financier français et celles qui se situent hors de ses frontières comptables. Si elle exclut officiellement les Euromarchés du cadre d'intervention de l'Etat, la régulation financière ne porte pas en elle-même sa propre efficacité ; les banquiers centraux découvrent lors des remous du début des années 1970 que ces frontières, dures sur le papier, sont plus poreuses qu'il ne leur semblait.

Le troisième temps fort de la régulation est celui des initiatives d'autorégulation des marchés internationaux au cours des années 1970. Dans le cadre des instruments financiers internationaux, l'Association of International Bond Dealers (AIBD), en tant qu'association internationale de professionnels des Euromarchés, nourrit le projet de s'imposer au sein de la profession bancaire comme une institution clé d'autorégulation des marchés internationaux. La thèse montre que malgré un projet ambitieux de prise en main des transactions financières internationales par les financiers eux-mêmes, et une fenêtre de possibilité unique laissée par les autorités, l'association rencontre de nombreuses résistances de ses adhérents. Elle explicite pourquoi un projet réglementaire visant ouvertement à laisser la nouvelle finance internationale aux financiers a été si laborieux et si contesté par les banquiers eux-mêmes. Elle montre tout d'abord que l'autorégulation vise à protéger les banquiers internationaux d'eux-mêmes en dépit d'un contexte de concurrence exacerbée et d'accélération des échanges, ainsi qu'à tenir à distance les régulateurs publics des marchés financiers internationaux et à justifier l'existence de marchés financiers libres. L'AIBD, et son comité exécutif tout particulièrement, érigent donc en priorité le fait d'investir au mieux, et le plus rapidement possible, les espaces financiers internationaux libres de régulation des années 1970.

**SOKHNA Ndeye Penda**

**L'impact budgétaire de 30 ans d'immigration en France : une approche comptable**

**EconomiX Université de Nanterre**

**Sous la direction de Lionel Ragot**

Pour l'opinion publique l'immigration représente un coût pour le budget de l'Etat. Dans un sondage IFOP réalisé en France, à l'affirmation « on en fait plus pour les immigrés que pour les français », 67% des sondés se sont déclarés d'accord en 2013 contre seulement 40% en 2006. Dans l'enquête sur l'immigration du *Transatlantic Trends* de 2011, 63% des américains étaient d'accord avec l'affirmation « les immigrés sont un fardeau pour les services sociaux ». Ce pourcentage était exactement le même pour les sondés au Royaume-Uni, il s'élevait à 55% en France et seule l'Allemagne avait une majorité de sondés en désaccord (51%). Plus généralement, la crise de 2008 a clairement fait évoluer l'opinion publique française sur l'immigration. Dans l'enquête de 2013 du même organisme, 50% des sondés français considéraient que l'immigration constitue « un problème pour la France » contre 39% qui la percevaient comme une « opportunité pour la France ». Ces deux pourcentages étaient exactement inversés en 2008.

Cette opinion est confortée par les prises de position et décisions politiques. La décision du Conseil européen des 18 et 19 février 2016, pour aider David Cameron dans sa campagne contre le Brexit, autorisait à terme le Royaume-Uni à limiter (voire suspendre) certaines prestations fournies aux travailleurs européens. Cette mesure, qualifiée de « frein d'urgence » par David Cameron, devait permettre de limiter l'immigration en provenance des nouveaux pays membres de l'Europe de l'Est, attirée par des prestations sociales plus généreuses que dans leur pays d'origine, et limiter ainsi la charge qu'elle représente pour les finances publiques anglaises. En justifiant son activation face à un afflux de travailleurs d'autres Etats membres « dont l'ampleur affecte des aspects essentiels de son système de protection sociale », le Conseil a cautionné l'opinion selon laquelle des flux d'immigrés peuvent mettre en danger le système de protection sociale. Le référendum sur le Brexit s'est transformé en un vote pour ou contre l'immigration. On sait maintenant le sort qui a été réservé par une majorité d'électeurs anglais à ce « frein d'urgence ». Le conducteur a été débarqué et c'est sur une voie encore plus radicale que se trouvent maintenant engagées la société et l'économie anglaises.

Paradoxalement, si les prises de position pour de telles mesures ont tendance à se multiplier, suivant la même évolution que la part des personnes qui pensent que les immigrés représentent un coût pour le budget de l'Etat et les finances de la protection sociale, les travaux académiques ayant cherché à mesurer cette contribution sont restés relativement peu nombreux. Cet article vise précisément à évaluer la contribution nette de l'immigration depuis la fin des années 1970 sur les finances publiques en France. Dans des travaux antérieurs, Chojnicki et alii (2011) et Chojnicki et alii (2013) ont montré, à partir de données de 2006, que la contribution des immigrés aux finances publiques n'était pas négative en dépit de leur surreprésentation dans certaines branches de la protection sociale. Pour cette année, l'immigration avait eu un impact positif mais modéré sur les finances publiques.

Dans cet article, nous généralisons cette démarche sur une longue période pour évaluer cet impact en fonction de la conjoncture économique (impact de la crise de 2008) et des évolutions dans la structure par âge et qualifications de la population immigrée au cours

du temps. Les travaux sur ce sujet présents dans la littérature portent très généralement sur une année spécifique et n'apportent donc pas d'enseignements sur l'évolution au cours du temps de cet impact et des raisons de cette évolution.

Le premier apport de notre approche réside donc dans l'exploitation de ces données de longue période sur la base d'une méthodologie harmonisée. Cet article contribue également à améliorer la méthode de comptabilité de l'impact de l'immigration sur les finances publiques par une décomposition fine des différents postes de recettes et de dépenses des administrations publiques. Cette méthode essentiellement comptable consiste à évaluer les bénéfices que les immigrés retirent du fonctionnement du système public (dépenses sociales, santé, éducation, retraite, etc.) et la contribution qu'ils y apportent par les différents prélèvements sociaux. Un travail important de collecte de données sur la période aura été nécessaire. Nous avons appliqué cette méthode à toutes les années des enquêtes budget des familles disponibles (de 1979 à 2011), ce qui nous autorise à évaluer la contribution nette des immigrés aux finances publiques en sept points dans le temps.

Nous montrons que cette contribution nette est globalement négative sur l'ensemble de la période considérée (à l'exception d'une année, 1989) mais qu'elle demeure extrêmement faible, contenue en deçà de 0.2% du PIB. L'accroissement des flux migratoires sur la dernière décennie ne s'est nullement traduit par une dégradation de la situation relative des migrants. Il en est de même de la crise économique récente qui ne semble pas avoir touché davantage la population immigrée quant à sa contribution nette aux finances publiques. Par contre, nous constatons entre 2001 et 2011 une amélioration de la situation des migrants en provenance des pays tiers au détriment des migrants en provenance d'un autre Etat européen. Une décomposition par groupe d'âge et de qualification permet de comprendre ces différents résultats.

**VEZZU Emeline**

**Les politiques d'émigration italiennes durant le second après-guerre : encadrement social ou encadrement politique des émigrés italiens en France.**

**IDHES Université de Nanterre**

**Sous la direction de Philippe Rygiel**

Le second après-guerre est marqué par un renouvellement des cadres de l'émigration italienne qui s'explique par le changement de nature de l'émigration et la redéfinition de l'Etat italien. L'émigration politique et antifasciste de l'entre-deux-guerres devient une émigration économique perçue par les autorités comme un instrument efficace de lutte contre la crise économique qui a touché de plein fouet la péninsule. La jeune république doit aussi donner des gages d'une politique d'émigration libérale, supposée rassurer les Etats importateurs de main-d'œuvre comme la France, dont la politique assimilationniste s'accorde mal avec toute ingérence extérieure dans l'intégration des immigrés.

Ainsi l'Italie définit une politique d'émigration non-coercitive et à caractère social tournée vers l'assistance aux travailleurs et à leur famille. Par le biais de traités bilatéraux, l'Italie parvient à faire reconnaître pour ses ressortissants une égalité de traitement avec les nationaux en matière de droits sociaux et de droits du travail et repousse les limites du principe de territorialité des prestations sociales. Cette politique sociale d'émigration cache néanmoins des enjeux politiques, d'abord en ce qui concerne

la question de la nationalité. Ensuite, l'encadrement social des émigrés fait émerger une concurrence entre acteurs étatiques et non-étatiques chargés de l'encadrement, transformant la politique d'émigration en théâtre de luttes influences, miroir des rivalités entre communistes et démocrates-chrétiens qui marquent l'après-guerre.

Issue d'une réflexion en cours, cette présentation vise à interroger la nature des politiques d'émigration mises en place par l'Italie à destination de ses émigrés en France, nature qui oscille entre un accompagnement à caractère social et un encadrement politique.